

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
Official Spokesman
of the Commission

23 Avenue de la Joyeuse Entrée
Brussels 4
Telephone: 35.00.40

Brussels, May 1966
P-23/66

! Embargo: Saturday 7 May 1966!
! at 01:00 hrs !

INFORMATION MEMO

Draft of the first medium-term economic policy programme
(1966 to 1970)

A few days ago the Commission of the European Economic Community submitted to the Council its draft for the first medium-term economic policy programme. The Council will now refer this draft to the European Parliament and to the Economic and Social Committee for their opinions. The Council and the Governments of the Member States must then give their assent before the programme is adopted. In doing so, both Council and Governments will in effect be expressing their intention to act, within the field covered, according to the guidelines set out in the programme.

The establishment of this programme is a very important step along the road to European economic integration. For the first time since the institution of the European Economic Community, an overall economic policy programme is being drawn up jointly by the Member States and the Community Institutions. The programme covers the five-year period 1966 to 1970.

The draft which the Commission has submitted to the Council is made up of two parts:

- The first part contains observations by the Commission, the main purpose of which is to define in some detail its reactions to the views held and the conclusions reached by the Medium-term Economic Policy Committee;
- The second part is the preliminary draft programme itself. Worked out in fourteen meetings by the Committee under the chairmanship of Dr. Langer, State Secretary in the Federal German Ministry for Economic Affairs, it has been given general endorsement by the Commission.

A number of documents used as background material by the Committee have been appended to the draft. They include a report by the Group of Experts on medium-term forecasts and two studies, one on employment policy and vocational training policy and one on regional policy problems.

In the short note with which the document is introduced, the Commission reviews the major problems arising in connection with economic development in the Community. It stresses in particular the need to maintain price stability, to seek balanced progress in the

.../...

solution of social and regional problems, and to put in hand a comprehensive scheme for the advancement of scientific and technical research and development. In addition, the Commission brings out the insecurity of the economic balance that is to be expected and draws the attention of the authorities to the dangers of an excessive increase in private consumption and public expenditure.

The second part of the draft programme is the Committee's preliminary draft. It comprises an introduction and six chapters, beginning with a description of the general concept of medium-term economic policy. There follows an analysis of the general conditions which will govern growth in the period 1966 to 1970, coupled with a broad picture of the medium-term economic outlook. The document then puts forward preliminary general suggestions for the various spheres covered by medium-term economic policy. Specific fields, such as employment and vocational training policy, budget policy and regional policy, are dealt with in greater depth in the chapters which follow.

Annual adjustments to the programme are planned and the Committee intends to use these opportunities to expand its contribution to questions that have not yet been studied in sufficient detail. The problems involved in making a coherent whole out of the national policies and Community policy will at the same time be examined more thoroughly and priority will be given to such matters as research, sectoral structures in industry and in agriculture, the size of firms, public finance, incomes policy and the capital markets.

The Committee thought it desirable to begin (Chapter I) by outlining its views on the exigencies of the situation within which the medium-term economic policy has to function and the tasks it must undertake - the establishment of optimum conditions for steady and balanced economic growth while a high level of employment and internal and external stability are maintained. The aim is, then, the improvement of the chances for a rapid advance in standards of living and for the less developed regions to catch up with the others.

A medium-term economic policy is needed in order that all economic policy decisions liable to affect economic growth should form an internally consistent and rational whole in relation to medium-term objectives, and that a sound balance between private initiative and Government action should be found. The co-ordination of medium-term economic policy throughout the Community cannot therefore be a once-and-for-all operation, it must be a continuous process, and so it is planned to adapt the programme each year.

The analysis of the general growth prospects (Chapter 2) is based mainly on the results - published in an annex to the programme - of the projection work of the Group of Experts on medium-term forecasts. For Germany, however, the Committee has relied on a projection made by the German authorities which is somewhat different from that of the Group of Experts.

.../...

The projections have two main features: they are hypothetical, i.e. they rest on a body of assumptions set out in the programme or in the Group of Experts' report, which could well prove correct but which will not necessarily do so, and they contain no quantitative objectives. They represent an estimate of how big or how small growth might be on certain assumptions, and they specify at the same time the fundamental problems which will face those responsible for medium-term policy in the coming years.

For the Community as a whole an annual growth in real Community product in the period 1965 to 1970 of 4.3% is projected, compared with an annual growth of 4.9% for 1960 to 1965. In almost all the countries the expected overall economic growth rate corresponds to the maintenance of the trend observed over the last five years. Only in Germany, where the labour force will not increase, is the annual growth rate likely to fall from 4.3% for 1960/65 to 3.5% in 1965/70.

Overall productivity (gross domestic product per worker) should rise by 3.8% in the Community as a whole in the coming five years, which will mean that it will have doubled in less than 20 years.

However, the projections highlight a number of difficulties which economic policy will have to overcome in the next few years.

Even including a high level of net immigration, the number of available workers in the Community will rise more slowly than in the preceding five years, and in Germany it will even level off. Hence the key to economic growth will be improvements in productivity.

Economic growth on the scale envisaged therefore assumes a vigorous investment drive, both public and private, which raises spending under this heading faster than gross domestic product increases.

Consequently, the tendency for private consumers' expenditure to increase its share of gross domestic product can no longer be maintained without jeopardizing the bases of future growth. The projections are based on an annual growth in real private consumption in the Community of 4.1% (3.3% per head). This means that private consumption per head will, none the less, have doubled in a little more than twenty years.

The Committee stresses that the risk of the economy suffering from overstrain in the coming years will require increased attention; steps will have to be taken to obviate a general increase in prices and costs, which, in the Committee's view, would entail a serious threat to the competitiveness of Community industry, to external equilibrium and consequently to economic growth.

The guidelines for the economic policies of the Member States and of the Community Institutions, laid down in Chapters III, IV, V, and VI of the programme, make no claim to provide cut-and-dried detailed solutions for all problems from the outset; but, for the specific fields of economic policy, they do supply the necessary framework into which the measures taken by the Member States and the Community Institutions must be fitted in the years ahead.

.../...

It should be noted that the guidelines given are not confined to purely economic factors, but also take into account the requirements of social policy.

The guidelines in the programme relate to two problems - the need to step up supply, and policy with regard to the trend of demand.

The policy designed to step up supply is made up of a set of measures which concern different fields of economic policy but which must complement each other; the fields are employment and vocational training policy, the policies on public and private investment and on scientific and technical research, the alignment of legal and tax provisions, and the policies designed to ensure workable and effective competition and to foster optimum-size enterprises and economic structures balanced both between sectors and regions.

In regard to the employment and training policy, the Committee sees no reason, despite the labour shortage, to curb the tendency for the school-leaving age to rise, as a result of which the average age at which young people start work is of course also rising. On the other hand, the Committee recommends a vigorous immigration policy and measures to encourage more women to seek employment: the elimination of unduly severe tax obstacles and social insurance disincentives would be of great assistance in this respect. The Committee also feels that overall economic requirements should be borne in mind in decisions concerning the length of the working week, and that in the next few years there should be only a moderate shortening of the working week. At the same time, it emphasizes the great importance of a structural employment policy and in particular the need for greater efforts in regard to the vocational training of young people and to measures that will enable adults to move more easily from area to area and especially from trade to trade.

In the field of investment policy, the main aim is to establish the conditions in which the public authorities and private firms can carry out the investment operations needed to build up production capacity in Europe. In this connection, the Committee believes, the steps to be taken by Member States must include action to facilitate the financing of investment through an appropriate tax policy and measures to improve the machinery of the capital market, and they must ensure that enterprises dispose of sufficient capital resources of their own.

The pace of productivity improvements and consequently of economic growth in the coming years will depend more and more on the results of scientific and technical progress. For this reason the efforts of Member States in this field must not lag in any appreciable degree behind the corresponding efforts being made in other highly industrialized countries; in other words a major build-up will be needed in the years ahead. At the same time the conditions for the prompt exploitation of discoveries yielded by research must be improved. The Committee also proposes that the funds earmarked by the public authorities for research should be fixed for several years in advance. At the same time the Member States should establish without delay appropriate criteria for the selection of the fields in which research should be concentrated; this will be necessary if funds are to be deployed as efficiently as possible. The Committee also stresses the need for close

.../...

co-operation between Governments, universities and the business world, and proposes that there should be an early inquiry to establish whether, how far, and in what fields of research and development common or co-ordinated operations are necessary at Community level in order to achieve more rapid and better results.

So that the fullest benefit may be gained from the division of labour, the Committee recommends that laws and tax provisions still impeding the easy movement of production factors between Member States should be increasingly aligned.

It also emphasizes the great contribution an active competition policy can make to attaining the objectives of the medium-term economic policy. In those concrete cases where intervention at specific points is deemed necessary, the aim of the intervening authority should be to fit the sectors concerned into an effective competitive system.

At the same time economically reasonable adjustments of the scale of enterprises to modern technical and economic conditions should be facilitated by such measures as the removal of artificial obstacles - notably in the shape of tax and company law requirements - to industrial combination.

The Committee feels that in the coming years particular importance will attach to policy on the structure of industry. This does not mean that existing structures or unprofitable sectors should be kept artificially alive: the aim will be to facilitate necessary adjustment processes and to create favourable conditions for the development of dynamic industries. Specific interventions should therefore never be other than temporary in nature and where possible a time-limit should be set from the start. In addition, where weak industries are given support, the burden this places on the economy should be brought out clearly.

In addition, the Committee stresses the need for improving the balance between regions, and in particular for efforts to help the less favoured areas catch up with the rest. In this connection the transport infrastructure is of particular importance, and a valuable contribution can be made by development poles in which there is an organic group of enterprises that can develop under their own momentum after initial help. Such development poles would also facilitate the establishment of "secondary centres". The Committee's proposals include a number of directives for increasing the effectiveness of subsidies from the Member States and the Community Institutions. Where measures are intended to cover long periods, they should be in the form of flexible programmes covering a number of years in which the priorities to be accorded to the various schemes and measures are co-ordinated.

.../...

The main objective of policy in connection with demand is to reconcile rapid economic growth with satisfactory trends in prices and in the external balance. For this purpose the Committee feels that a set of measures in the various fields of economic policy - notably budget policy, monetary, credit and capital market policy and incomes policy - are necessary.

In the field of budget policy, the first - very tentative - estimates suggest that in most Member States two main problems will arise in the next few years: that of gearing public demand to what is economically feasible and second, the problem of mustering the funds needed to cover this demand.

The Committee has come out in favour of such limitation of the upward movement in the growth rate of expenditure as appears to fit the circumstances, and points out that this policy will need to be implemented selectively with proper regard to the priorities that have been established. In this connection, expenditures approved in the past should be reviewed to see if they are still necessary, while more and more must be done to ensure that public utilities and public transport pay their way.

The Committee rejects the idea, however, that all the financing problems of the public authorities can be solved by this sort of limitation on specific items of expenditure. At the same time it is against inflationary financing. Consequently, where public expenditure is to be covered by borrowing, this should be in the form of long-term bonds issued at home. The Committee would also not be against heavier taxation, but the taxes should be such that they affect industrial investment and private saving as little as possible and should be consonant with the plans for harmonizing the tax system in the various States of the Community.

In this connection the Committee stresses the great importance of budget programmes or previews covering a number of years and setting out the priorities as to what should be done, when and where. These would make it easier for Parliaments and Governments to take their budget decisions by showing the longer-term effects the decisions would have on the volume and balance of the budgets and by allowing unavoidable expenditure increases to be offset by economies on less urgent items. The programmes or previews would constitute at the same time an important instrument for the co-ordination of the budget policies of the Governments with those of the local authorities.

The Committee is also in favour of a monetary, credit and capital market policy ensuring that the expansion of monetary demand is reconciled with the exigencies of the economic situation as a whole, and recommends that the machinery of the capital market be so improved that it will attract an adequate share of savings.

... In the Committee's view, a key factor in ensuring balanced growth is the extent to which incomes policy is successful in curbing the upward movement of money incomes and makes it possible to develop a pattern of income which will allow of sufficient investment.

.../...

From the economic point of view, the main aim of the incomes policy must therefore be to prevent recent inflationary trends from persisting, and to do this by bringing the overall expansion of money incomes into line with what is economically possible.

One proposal which the Committee has made in this connection is that there should be regular contacts with unions and managements to work out guidelines for the growth of the various types of income; firms and individuals would then be able to take their decisions freely within the limits imposed by these agreed guidelines.

In a further proposal the Committee stresses that unions and managements cannot be expected to maintain discipline in wage negotiations unless the other conditions for internal stability are also fulfilled and Governments use all the means available to them to contain the expansion of the other types of income within reasonable bounds; in this connection the Committee stresses the special importance of price and competition policy alongside that of credit policy and tax policy. In addition the Committee proposes that incomes policy should be linked to the promotion of private saving, and suggests tentatively that in connection with the incomes policy Member States might evolve a policy on property which would reconcile the desire of workers to benefit increasingly from the fruits of production with the need to step up investment.

The Committee is well aware that a thorough investigation into many of the questions breached in the preliminary draft is still necessary. This in no way affects, however, the value and the scope of the guidelines it proposes for the economic policies of the Member States and of the Community Institutions.

Bruxelles, mai 1966
P-23

EMBARGO : Samedi 7 mai 1965
à 01.00 h

NOTE D'INFORMATION

Projet de premier programme de politique
économique à moyen terme (1966-1970)

La Commission a transmis il y a quelques jours au Conseil de la Communauté économique européenne, le projet de premier programme de politique économique à moyen terme. Le Conseil va maintenant le transmettre pour avis, au Parlement européen et au Comité économique et social. L'adoption du programme exigera l'accord du Conseil et celui des Gouvernements des Etats membres. Par cet accord, le Conseil et les Gouvernements des Etats membres exprimeront leur intention d'agir dans les domaines couverts par le programme conformément aux orientations prévues dans celui-ci.

L'élaboration de ce programme de politique économique à moyen terme a permis d'accomplir un pas très important dans la voie de l'intégration économique européenne. Pour la première fois depuis l'institution de la Communauté économique européenne un programme commun de politique économique a été ainsi élaboré par les Etats membres et les Institutions de la Communauté. Il s'étend sur la période quinquennale 1966-1970.

Le projet de programme que la Commission a transmis au Conseil, se compose de deux parties :

- la première contient les considérations de la Commission précisant sa position sur les orientations et les conclusions qui se dégagent des travaux du Comité de politique économique à moyen terme ;
- la seconde est constituée par l'avant-projet de programme qui a été élaboré, en 14 réunions par ce Comité, placé sous la présidence de M. W. Langer, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne, et que la Commission a repris à son sompte.

Au projet de programme ont été annexés différents documents qui ont servi de base aux travaux du Comité, notamment le rapport du Groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme, ainsi que deux études portant respectivement sur la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et sur les problèmes de la politique régionale.

.../...

Dans la brève note de la Commission qui constitue la première partie du programme, celle-ci présente d'abord une synthèse des problèmes fondamentaux du développement économique de la Communauté. Elle souligne en particulier la nécessité de maintenir la stabilité des prix, de tendre vers un progrès harmonieux en matière sociale et régionale, et d'engager un vaste effort de recherche scientifique et technique. Par ailleurs, la Commission note la fragilité de l'équilibre économique prévu et attire l'attention des autorités compétentes sur les dangers d'une augmentation excessive de la consommation privée et des dépenses publiques.

La deuxième partie du projet de programme, de tous la plus importante, contient d'abord un chapitre exposant la conception générale de la politique économique à moyen terme. Ce chapitre est suivi d'une analyse des conditions générales de la croissance économique au cours des prochaines années, qui trace les grandes perspectives de l'évolution économique à moyen terme. Le programme donne ensuite le premières orientations générales relatives aux divers domaines de la politique économique à moyen terme. La politique de l'emploi et de la formation professionnelle, les finances publiques et la politique régionale sont traitées plus à fond dans les chapitres suivants.

Le Comité se propose, à l'occasion des adaptations du programme qu'il est prévu d'effectuer chaque année, d'approfondir l'étude des questions qui n'ont pu faire encore l'objet d'une analyse suffisante. Il devra à cet égard, approfondir davantage les problèmes de la cohérence des politiques nationales et communautaires, et traiter par priorité les problèmes de la recherche, des structures sectorielles dans l'industrie et l'agriculture, de la dimension des entreprises, des finances publiques, de la politique des revenus et du marché des capitaux.

Le Comité a jugé utile d'exposer en tête du programme sa conception des nécessités auxquelles répond la politique économique à moyen terme et des tâches qu'elle doit remplir. (chapitre I) Il lui appartiennent de créer les conditions d'une croissance aussi continue et équilibrée que possible, qui assure en même temps un haut niveau d'emploi et la stabilité intérieure et extérieure. Elle facilitera ainsi l'amélioration rapide du niveau de vie et la réduction du retard des régions moins développées.

Il s'agit, par la politique économique à moyen terme, de faire en sorte que toutes les décisions de politique économique susceptibles d'influencer la croissance économique soient cohérentes et rationnelles par rapport à des objectifs à moyen terme. Il s'agit simultanément de trouver un bon équilibre entre l'initiative privée et l'action de l'Etat. La coordination des politiques économiques à moyen terme dans la Communauté ne saurait par conséquent être assurée une fois pour toutes ; elle doit être au contraire un processus continu. Aussi est-il prévu d'adapter annuellement le programme.

.../...

L'analyse des perspectives générales de la croissance (chapitre II) s'appuie pour l'essentiel sur les travaux prospectifs du Groupe d'études des perspectives économiques à moyen terme, travaux dont les résultats sont publiés en annexe au programme. Pour l'Allemagne cependant, le Comité s'est appuyé sur une projection faite par les services compétents du gouvernement fédéral et qui diffère quelque peu de la projection établie par le Groupe d'étude.

Les projections présentent deux caractéristiques principales. Elles sont tout d'abord conditionnelles, c'est-à-dire qu'elles partent d'hypothèses, précisées dans le programme ou le rapport du Groupe d'étude, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, se réaliser. D'autre part, les projections ne fixent pas d'objectifs quantitatifs : elles se bornent à indiquer quelle croissance pourrait être réalisée dans les hypothèses retenues, et elles désignent en même temps les problèmes fondamentaux auxquels sera confrontée, au cours des prochaines années, la politique économique à moyen terme.

Pour la Communauté prise dans son ensemble, le taux de croissance annuel projeté du produit national brut de 1965 à 1970 est de 4,3 % au lieu de 4,9 % entre 1960 et 1965. Dans presque tous les Etats membres, les taux de croissance retenus prolongent la tendance observée au cours des cinq dernières années. Seule l'Allemagne connaîtrait une diminution de son taux de croissance, qui, par suite essentiellement de la stagnation de la population active se réduirait de 4,3 % pour la période 1960-1965 à 3,5 % pour la période 1965-1970.

La productivité globale (produit brut par travailleur) devrait au cours des cinq prochaines années, progresser de 3,8 % dans l'ensemble de la Communauté, ce qui correspond à un doublement en moins de 20 ans.

Les projections mettent toutefois en évidence un certain nombre de difficultés, dont la politique économique devra tenir compte au cours des prochaines années.

Même en tenant compte de l'immigration, le nombre des travailleurs disponibles dans la Communauté augmentera plus lentement que pendant la quinquennie précédente. En Allemagne, la main-d'œuvre connaîtra même une stagnation. C'est pourquoi la croissance économique suppose, de la part des pouvoirs publics comme des entreprises privées un effort d'investissement important, atteignant un rythme supérieur à celui du produit national brut, en vue de permettre le gain de productivité indiqué ci-dessus.

Il en résulte que la consommation privée, dont la part dans le produit national brut s'est accrue dans les années passées, ne pourra plus continuer d'obéir à cette tendance sous peine de mettre en danger les bases de la croissance future. Les projections admettent pour la Communauté une augmentation annuelle de la consommation privée de 4,1 % ; ce qui représenterait 3,3 % par habitant. Cela signifie, par habitant, un doublement du niveau de la consommation en une vingtaine d'années.

.../...

Le Comité souligne qu'il faudra accorder une attention accrue au danger de tensions, notamment en matière de prix et de coûts, qui aurait pour conséquence, selon l'avis du Comité, de compromettre sérieusement la compétitivité de la Communauté, et par là l'équilibre extérieur et la croissance elle-même.

Les orientations figurant aux chapitres III, IV, V et VI du programme et qui concernent la politique économique des Etats membres et des institutions de la Communauté ne prétendent pas fournir déjà des solutions définitives et détaillées aux problèmes posés. Elles n'en tracent pas moins nettement, pour les différents domaines de la politique économique, le cadre dans lequel les actions des Etats membres et des institutions de la Communauté devront nécessairement s'inscrire au cours des années qui viennent. Les orientations données ne se limitent pas aux données économiques, mais prennent également en considération les exigences sociales.

Les orientations du programme portent successivement sur les actions tendant à accroître l'offre, et sur la politique relative à la demande.

Les politiques visant à accroître les possibilités de l'offre constituent un ensemble de mesures ayant trait à des domaines distincts de la politique économique mais qui sont appelées à se compléter mutuellement : la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, les politiques des investissements publics et privés, de la recherche scientifique et technique, le rapprochement des dispositions juridiques et fiscales, ainsi que les politiques visant à assurer une concurrence praticable et efficace, à obtenir la constitution d'entreprises de dimension adéquate, et à faire en sorte que les structures économiques soient convenablement équilibrées sur le plan des secteurs et celui des régions.

En matière d'emploi et de formation professionnelle, le Comité a estimé que l'allongement de la scolarité, qui a pour effet de retarder l'âge moyen d'entrée dans la vie active, ne doit pas être freiné en dépit de la pénurie de main-d'œuvre prévue. Le Comité recommande par contre d'encourager le développement de l'activité féminine, notamment grâce à l'élimination des obstacles qu'y opposent la législation fiscale et la sécurité sociale, et de mener une politique d'immigration active. Le Comité estime par ailleurs qu'en raison des exigences économiques générales, l'abaissement de la durée du travail ne devra être que modéré. Il souligne en même temps la grande importance d'une politique structurelle de l'emploi, et en particulier, la nécessité d'intensifier les efforts dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes et de la mobilité géographique, et surtout professionnelle de la main-d'œuvre.

En matière de politique des investissements, il s'agit de faire en sorte que les pouvoirs publics et les entreprises puissent accomplir l'effort d'investissement nécessaire pour éléver la capacité de production de l'économie européenne. Le Comité tient pour nécessaire, à cet égard, que les Etats membres facilitent le financement des investissements par une politique fiscale appropriée et en améliorant le fonc-

.../...

tionnement du marché financier, et qu'ils veillent à ce que les entreprises disposent de capitaux propres suffisants.

Le rythme auquel la productivité progressera au cours des prochaines années, et donc celui de l'expansion, seront fonction, dans une mesure accrue, des résultats qui seront obtenus dans le domaine de la recherche scientifique et technique. C'est pourquoi les efforts des Etats membres dans ce domaine ne peuvent rester notablement inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays hautement industrialisés, ce qui signifie qu'ils devront être très sensiblement renforcés dans les années à venir. Il importera aussi d'améliorer les conditions d'une rapide exploitation des résultats de la recherche. Le Comité propose en outre que les moyens financiers qui seraient affectés à la recherche par les pouvoirs publics puissent faire l'objet d'engagements pluri-annuels. En même temps, les Etats membres devraient établir aussitôt que possible des critères propres à permettre la fixation d'objectifs prioritaires, ce qui est une condition nécessaire pour accroître l'efficacité des moyens mis en œuvre. Le Comité souligne par ailleurs la nécessité d'une étroite coopération entre les pouvoirs publics, les sphères scientifiques et les milieux économiques, et propose d'examiner à bref délai jusqu'à quel point et dans quels domaines de la recherche et du "développement" des actions communes ou coordonnées seraient nécessaires à l'obtention de résultats plus rapides et meilleurs.

Le Comité recommande encore, afin de mettre pleinement à profit les avantages de la division du travail à l'échelle européenne, d'aménager les dispositions juridiques et fiscales qui font obstacle à la division du travail entre les Etats membres.

Le Comité souligne avec force l'importance d'une politique de concurrence active pour la réalisation des objectifs de la politique économique à moyen terme. Dans les cas bien définis où des interventions publiques seront jugées nécessaires en pratique, elles devront viser à réintégrer les secteurs intéressés dans un système de concurrence praticable et efficace.

Il conviendra de faciliter, en même temps, l'adaptation de la dimension des entreprises aux données modernes de la technique et de l'économie, notamment en éliminant les obstacles artificiels que la législation fiscale et le droit des sociétés opposent aux fusions d'entreprises.

Une attention particulière devra, selon l'avis du Comité, être accordée, au cours des prochaines années, à la politique des structures sectorielles. Cette politique ne doit pas consister à conserver les structures existantes, où à maintenir artificiellement en vie des secteurs non rentables mais au contraire, à faciliter les processus d'adaptation et à créer des conditions favorables au développement des branches d'activités dynamiques. Aussi les interventions spécifiques devraient-elles avoir toujours un caractère temporaire, et leur terme devrait-il dans toute la mesure du possible être fixé dès l'origine. En outre, il faudra toujours rendre évidente la charge qui résultera pour l'ensemble de l'économie du soutien accordé aux secteurs faibles.

.../...

Le Comité met encore en évidence la nécessité de réaliser un meilleur équilibre régional et en particulier de réduire le retard des régions les moins favorisées. Il souligne à cet égard le rôle important des infrastructures, notamment de transport, et la nécessité de constituer des "pôles de développement", groupant un ensemble cohérent d'entreprises capables de se développer spontanément après des interventions initiales. Ces pôles favoriseraient à leur tour le développement de centres secondaires. Par ailleurs, le Comité propose une série de principes destinés à accroître l'efficacité des aides accordées par les Etats membres et par les institutions de la Communauté. Les mesures ayant trait à des programmes à long terme devraient être groupées dans des programmes pluri-annuels souples où serait établi et mis en accord, avec les possibilités financières, l'ordre de priorité des divers projets et dispositions envisagées.

Les politiques visant à agir sur le développement de la demande auront pour tâche de faire en sorte qu'une évolution satisfaisante des prix et de l'équilibre extérieur aillent de pair avec une croissance rapide. A cette fin, une série de mesures apparaissent nécessaires, qui intéressent différents domaines de la politique économique :

il s'agit en particulier de la politique des finances publiques, de la politique de la monnaie et du crédit, de la politique du marché des capitaux et de la politique des revenus.

En ce qui concerne la politique des finances publiques, les premières prévisions, d'un caractère encore très provisoire, font apparaître que deux grands problèmes se poseront au cours des prochaines années : accorder la demande publique aux possibilités économiques générales, réunir les ressources nécessaires à la couverture de ces besoins.

Le Comité est d'avis qu'il convient de contenir dans des limites raisonnables la hausse des dépenses publiques, mais qu'il faut le faire en se référant à un ordre de priorité sélectif et préétabli. Il faudra à cet égard vérifier également si toutes les dépenses engagées ont bien conservé une utilité actuelle et veiller à rétablir progressivement l'équilibre financier des entreprises concessionnaires de services et de transports publics.

Le Comité n'estime cependant pas que tous les problèmes des finances publiques pourront être résolus par la limitation de certaines dépenses. Il se refuse à accepter tout financement inflationniste. Dans la mesure où les besoins de financements publics ne pourront être entièrement couverts par l'impôt, ils devront l'être au moyen d'emprunts intérieurs à long terme. Le Comité n'exclut pas, cependant, une accentuation de la pression fiscale. On devrait toutefois veiller, dans ce cas, à faire en sorte que cette accentuation affecte le moins possible les investissements des entreprises et l'épargne privée et qu'elle se fasse en tenant compte des nécessités de l'harmonisation fiscale prévue au sein de la Communauté.

Le Comité souligne dans ce contexte le grand intérêt que présenterait l'établissement de prévisions - ou programmes - budgétaires à caractère pluri-annuel, présentant l'ordre de priorité spécifique, chronologique et régional des diverses dépenses. Ces prévisions - ou programmes - faciliteraient les décisions budgétaires courantes des parlements et des

.../...

gouvernements, en montrant les répercussions à plus long terme de leurs décisions sur le volume et l'équilibre des budgets, et en permettant de compenser, notamment, des accroissements de dépenses inévitables par des économies réalisées sur des dépenses moins urgentes. Ces prévisions - ou programmes - devraient constituer en même temps un important instrument de coordination des politiques budgétaires des gouvernements et des collectivités locales.

Le Comité se prononce en outre pour une politique de la monnaie, du crédit et du marché des capitaux qui veille à mettre en accord l'expansion de la demande monétaire avec les nécessités économiques générales. En même temps, il recommande d'améliorer le fonctionnement du marché des capitaux de manière à faire en sorte qu'une part suffisante de l'épargne s'oriente dans cette direction.

Selon le Comité, la réalisation d'une croissance équilibrée dépend aussi, pour une part importante, de la mesure dans laquelle la politique des revenus parviendra à modérer la progression de l'ensemble des revenus nominaux et à faire évoluer leur structure de manière à permettre un effort d'investissement suffisant.

Du point de vue économique, la politique des revenus a donc pour but essentiel d'empêcher la perpétuation des tendances inflationnistes observées dans le passé récent, en maintenant la progression globale des revenus nominaux dans la limite des possibilités réelles des économies. Le Comité propose à cette fin des contacts réguliers avec les partenaires sociaux, qui devraient conduire à un accord général sur les limites dans lesquelles devrait se tenir l'augmentation des diverses catégories de revenus, et à l'intérieur desquelles devrait se tenir la liberté de décision des agents économiques;

D'autre part, le Comité souligne que l'on ne peut s'attendre à ce que les partenaires sociaux observent dans les négociations relatives aux salaires la discipline nécessaire, si les autres conditions de la stabilité interne ne sont pas par ailleurs remplies, et si les gouvernements n'usent pas de tous les moyens dont ils disposent pour maintenir aussi les autres catégories de revenus dans des limites acceptables. A cet égard, une importance particulière devra être attachée, à côté de la politique du crédit et de la politique fiscale, à la politique des prix et à la politique de concurrence.

Le Comité propose en outre d'associer la politique des revenus à une politique tendant à encourager la formation de l'épargne privée. Il se demande même s'il ne conviendrait pas, dans tous les Etats membres, de promouvoir, en liaison avec la politique des revenus, une politique des patrimoines propre à concilier avec les exigences de l'investissement l'aspiration des travailleurs à bénéficier de plus en plus largement des résultats de la production.

Le Comité est conscient du fait que les études de base sont encore nécessaires sur de nombreux points abordés dans l'avant-projet. Cela ne diminue en rien la valeur et la portée des orientations qu'il propose d'imprimer à la politique économique des Etats membres et des institutions de la Communauté.